

**Direction
Départementale de
l'Équipement et de
l'Agriculture**

Cher

**Service
Urbanisme, Habitat
et Ville**

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour,
Bourges, le 28 NOV. 2007

Liste des servitudes

Mis à jour le

Document n° 4

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A 4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau	La Canche et ruisseau affluent de la rivière La Canche	arrêté préfectoral du 1 ^{er} juin 1970 Code rural : articles 100 et 101 décret n° 59.96 du 7 janvier 1959 relatif au passage des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans le lit des cours d'eau non domaniaux largeur 4 m complété par le décret n° 60-419 du 25 avril 1960 et la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964	D.D.E.A. service AEP boulevard Juranville 18000 Bourges
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	D.D.E.A. service AEP boulevard Juranville 18000 Bourges
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Usine à chaux et à ciment dite usine Grandjean ; Pruniers : usine de chaux, en totalité, comprenant : dix huit fours, halles de fabrication, quatre salles des machines, l'atelier d'entretien, les prises d'eau pour les chaudières et la cheminée, le monte charge et l'édicule accolé en totalité, le bâtiment abritant le treuil en totalité situés au lieu-dit « Pruniers » (cad. B3, 1352, 1354) ; la cimenterie, en continu de l'usine de chaux, en totalité, situés au lieu-dit « canal de Berry » (cad. B3, 911) ; le parc à charbon, en totalité, situé au lieu-dit « canal de Berry » (cad. B3, 912) ; et la partie de l'ancien canal de Berry situé au lieu-dit « canal de Berry »	- loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par décrets. - articles relatifs au code de l'urbanisme	DRAC 6, rue de la manufacture 45043 Orléans cedex SDAP rue Jacques Coeur 18000 Bourges

(cad. B3, 1356) – Inscription par arrêté du 21 mai 1997 r = 500 m

		<p>Abbaye Notre-Dame de Fontmorigny : - Ruines de l'abbaye, à l'exception des parties classées : <i>inscription par arrêté du 21 novembre 1925.</i> - Eléments en élévation et sols (cad. 1997 B1 64, 65, 66, 67) ; pont, non cadastré, franchissant le canal de fuite et portant le chemin rural du »Champ de la Vigne« : <i>classement par arrêté du 14 novembre 1997.</i></p>	<p>- article L 1321.1 du code de la santé publique - décret n° 89.3 du 3 janvier 1989 modifié par le décret n° 90.330 du 10 avril 1990 et par le décret n° 95.363 du 5 avril 1995 - décret du 8 décembre 1998</p>	<p>D.D.A.S.S. 4 boulevard de l'Avenir 18023 Bourges cedex</p>
AS 1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	<p>- captage dit « du Champ de la Pierre» : périmètre de protection définis par arrêté préfectoral du 9 décembre 2004 - captage de Dompierre : périmètre de protection définis par arrêté préfectoral du 16 novembre 1982</p>	<p><i>Le canal latéral à la Loire</i> - décret n° 72-912 du 21 septembre 1972 - arrêté interpréfectoral du 27 juin 1974 - 19 juillet 1974 et 5 août 1974</p>	<p>Subdivision de Briare Service Navigation 17 rue du pont canal 45250 Briare</p>
EL 2 bis	Servitudes en zones submersibles	<p><i>Le canal latéral à la Loire</i> - police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire</p>	<p><i>Le canal latéral à la Loire</i> - décret n° 72-912 du 21 septembre 1972 - arrêté interpréfectoral du 27 juin 1974 - 19 juillet 1974 et 5 août 1974</p>	<p>Subdivision de Briare Service Navigation 17 rue du pont canal 45250 Briare</p>
EL 3	Servitudes de halage et de marchepied	<p>- la Loire servitudes de marchepied : 3,25 m servitudes de droit d'usage des pêcheurs 1,50 m</p>	<p><u>Halage et marchepied :</u> - articles 1 à 4, 15, 16 et 26 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure <u>droit d'usage des pêcheurs</u> - article 4359 du code de l'environnement</p>	<p>Subdivision de Briare Service Navigation 17 rue du pont canal 45250 Briare</p>
EL7	Servitudes d'alignement	<p>- RD 920 (approuvé le 27 janvier 1863 et 15 avril 1885) - RD 26 (approuvé le 15 avril 1884)</p>	<p>- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD</p>	<p>Conseil général du Cher Direction des Infrastructures Départementales 2 rue Fulton 18000 Bourges</p>
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p><u>Réseaux de distribution</u> * lignes HTA aériennes (moyenne tension) * lignes HTA - BTB et BTA souterraines</p>	<p><u>Réseau de distribution</u> - article 12 de la loi du 15/06/1906 modifié par les lois du 19/07/1922, 13/07/1925 (article</p>	<p><u>réseau de distribution</u> EDF - GDF Services Cher en Berry</p>

	(moyenne et basse tension)	298), 04/07/1935 et décrets du 27/12/1925, 17/06/1938 et 12/11/1938 et n° 67-885 du 06/10/1967. - article 35 de la loi n° 46.628 du 08/04/1946 et décret n° 85-1108 du 15/10/1985 pour les lignes HTA aériennes, HTA, BTB et BTA souterraines	Mission études générales et travaux mixtes 3 rue Charles VII 18035 Bourges cedex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	- câble RG 98-04 - fibres optiques 18.517 - 18.518	France télécom Site de Bourges 21 av Henri Laudier 18023 Bourges Cédex
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	* ligne la Guerche - Marseilles les Aubigny	SNCF 23 rue Pierre Brossolette 37700 Saint Pierre des Corps